

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

Loi n° 38-2023 du 21 décembre 2023
portant loi de finances rectificative pour l'année 2023

Loi n ° 38-2023 du 21 décembre 2023 portant loi de finances rectificative pour l'année 2023

L'Assemblée nationale et le Sénat
ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :

Article premier : La présente loi modifie les dispositions de la loi n° 77-2022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023.

Ainsi, les dispositions des articles **deuxième, septième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième, trente-deuxième, trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième et trente-huitième** de la loi n° 77-2022 du 27 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023 sont modifiées tel que dessous.

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES DE L'ETAT, AU PLAFOND DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES, AU PLAFOND DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR, A L'EQUILIBRE BUDGETAIRE, AUX RESSOURCES ET CHARGES DE TRESORERIE ET AU FINANCEMENT

TITRE I : DES RESSOURCES DE L'ETAT, DES PLAFONDS DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES ET DES PLAFONDS DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Article deuxième (nouveau) : Les ressources du budget réajusté perçues pour le compte de l'Etat ou affectées aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes divers autorisés à les percevoir, sont collectées, pour l'année 2023, conformément aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux dispositions de la présente loi de finances.

CHAPITRE 1 : DE L'EVALUATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Article septième (nouveau) : Les recettes budgétaires de l'Etat pour l'exercice 2023 sont réajustées et évaluées au montant total de deux mille trois cent trente-trois milliards huit millions (2 333 008 000 000) de francs CFA réparties ainsi qu'il suit :

Titre 1- Recettes Fiscales :	798 000 000 000
- Impôts et taxes intérieurs	632 000 000 000
- Droits et taxes de douanes	166 000 000 000
Titre 2- Dons et legs et fonds de concours :	74 000 000 000
- Dons ordinaires	74 000 000 000
Titre 3- Cotisations Sociales :	79 008 000 000
- Cotisations sociales au profit de la CRF	53 404 717 747
Dont :	
- part patronale	35 603 145 579
- part agent	17 801 572 579
- Cotisations sociales au profit de la CNSS	3 445 465 662
Dont :	
- part patronale	3 037 695 162
- part agent	407 770 500
- Cotisations salariales au régime d'assurance maladie	8 517 384 234
- Cotisations des employeurs au régime d'assurance maladies	19 354 032 357

Titre 4- Autres Recettes :	1 382 000 000 000
▪ Pétrole	1 321 000 000 000
- Vente des cargaisons pétrolières	1 308 000 000 000
- Recettes Zone d'unitization	1 000 000 000
- Bonus pétrolier	10 000 000 000
- Redevance superficielle	2 000 000 000
- Recettes exceptionnelles	0
▪ Forêt	10 000 000 000
- Redevance forestière	10 000 000 000
▪ Mines	500 000 000
- Redevance minière	500 000 000
▪ Portefeuille	23 500 000 000
- Dividendes	23 500 000 000
▪ Autres	26 800 000 000
- Droits et frais administratifs	22 800 000 000
- Amendes et condamnations pécuniaires	4 000 000 000
• Intérêts des prêts	200 000 000

**CHAPITRE 3 : DE LA FIXATION DES PLAFONDS DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL
ET DES BUDGETS ANNEXES, DES PLAFONDS DES CHARGES DES CATEGORIES
DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Article treizième (nouveau) : Le plafond des dépenses du budget général, au titre de l'exercice 2023, est réajusté et fixé par la présente loi de finances rectificative à **mille huit cent quatre-vingt-onze milliards (1 891 000 000 000)** de francs CFA.

Article quatorzième (nouveau) : Les dépenses des budgets annexes, au titre de l'exercice 2023 rectifié, sont plafonnées à la somme de **sept milliards huit cent millions (7 800 000 000)** de francs CFA, réparties ainsi qu'il suit :

- centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques :	450 000 000
- service national de reboisement :	2 067 000 000
- délégation générale aux grands travaux :	1 455 000 000
- direction générale du contrôle des marchés publics :	467 000 000
- direction générale de la marine marchande :	2 361 000 000
- département des migrations et du contrôle des étrangers.	1 500 000 000

Article quinzième (nouveau) : Les charges des comptes spéciaux du trésor, pour l'exercice 2023 rectifié, sont plafonnées à la somme de **quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent quatre-vingt-onze millions (98 591 000 000)** de francs CFA, réparties ainsi qu'il suit :

- contribution de solidarité sur les billets d'avion en vols internationaux :	150 000 000
- fonds forestier :	3 000 000 000
- fonds sur la protection de l'environnement :	250 000 000
- fonds d'aménagement halieutique :	155 000 000
- contribution au régime d'assurance maladie :	27 871 416 591
- fonds national de développement des activités physiques et sportives :	700 000 000
- caisses de retraite :	56 850 183 409
- fonds de développement des collectivités locales :	1 800 000 000
- fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques :	2 000 000 000
- fonds sur le coronavirus COVID-19 :	7 000 000 000
- fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises :	1 000 000 000
- fonds de la redevance audiovisuelle :	150 000 000
- fonds national pour la vaccination contre le coronavirus, COVID-19 :	3 000 000 000
- fonds de développement touristique :	400 000 000
- fonds routier :	2 285 000 000
- fonds de résilience :	19 479 000 000
- fonds national de l'habitat :	2 000 000 000

TITRE II : DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE**CHAPITRE UNIQUE : DE LA DETERMINATION DES SOLDES BUDGETAIRES**

Article dix-huitième (nouveau) : Le budget de l'Etat, pour l'exercice 2023 réajusté, est arrêté en ressources à **deux mille trois cent trente trois milliards huit millions (2 333 008 000 000)** de francs CFA et en dépenses à **mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept milliards trois cent quatre-vingt-dix millions (1 997 390 000 000)** de francs CFA.

Article dix-neuvième (nouveau) : Le budget général, exercice 2023 réajusté, est arrêté en recettes à **deux mille deux cent vingt-six milliards six cent dix-sept millions (2 226 617 000 000)** de francs CFA et en dépenses à **mille huit cent quatre-vingt-onze milliards (1 891 000 000 000)** de francs CFA.

Article vingtième (nouveau) : Les prévisions des budgets annexes ouverts au profit de certains services publics, pour l'exercice 2023, sont réajustées et autorisées en recettes et en dépenses, pour un montant total de **sept milliards huit cent millions (7 800 000 000)** de francs CFA.

Article vingt et unième (nouveau) : Les prévisions relatives aux comptes spéciaux du trésor, ouverts pour l'exercice 2023, sont réajustées et autorisées en ressources et en charges, pour un montant total de **quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent quatre-vingt-onze millions (98 591 000 000)** de francs CFA.

Article vingt-deuxième (nouveau) : Les recettes budgétaires sont supérieures aux dépenses budgétaires pour un montant total de **trois cent trente-cinq milliards six cent dix-sept millions (335 617 000 000)** de francs CFA.

L'excédent budgétaire prévisionnel ressorti ci-dessus, qui représente le solde budgétaire global au titre du budget de l'Etat, exercice 2023 réajusté, est affecté pour contribuer à la réduction du besoin de financement.

A titre prévisionnel, le solde budgétaire de base qui résulte du budget de l'Etat, exercice 2023 réajusté, s'établit à cinq cent **quatre-vingt-quinze milliards six cent dix-sept millions (595 617 000 000)** de francs CFA.

Article vingt-troisième (nouveau) : Le tableau de l'équilibre de la loi de finances rectificative pour l'année 2023 se présente ainsi qu'il suit :

En milliards de FCFA

NATURE DES RECETTES ET DES DEPENSES	PREVISIONS INITIALES 2023 (1)	PREVISIONS REAJUSTEES 2023 (2)	VARIATION (3)=(2)-(1)	%
I- BUDGET DE L'ETAT				
A.- BUDGET GENERAL				
A.1- Ressources budgétaires	2 462,617	2 226,617	-236,000	-9,58
Titre 1- Recettes fiscales	816,947	789,161	-27,786	-3,40
Impôts et taxes intérieurs	650,947	623,161	-27,786	-4,27
Droits et taxes de douanes	166,000	166,000	0,000	0,00
Titre 2 - Dons, legs et fonds de concours	74,000	74,000	0,000	0,00
Dons et legs	74,000	74,000	0,000	0,00
Dons ordinaires	74,000	74,000	0,000	0,00
Titre 4 - Autres recettes	1 571,670	1 363,456	-208,214	-13,25
Vente des cargaisons	1 518,521	1 296,807	-221,714	-14,60
Zone-unitization	1,000	1,000	0,000	0,00
Bonus pétrolier	10,000	10,000	0,000	0,00
Dividendes	10,000	23,500	13,500	135,00
Droits et frais administratifs	15,449	15,449	0,000	0,00
Amendes et condamnations pécuniaires	4,000	4,000	0,000	0,00
Redevance	12,500	12,500	0,000	0,00
- superficière pétrole	2,000	2,000	0,000	0,00
- forêts	10,000	10,000	0,000	0,00
- mines	0,500	0,500	0,000	0,00
Recettes exceptionnelles	0,000	0,000	0,000	0,00
Intérêts des prêts	0,200	0,200	0,000	0,00
A.2- Dépenses budgétaires	1 971,000	1 891,000	-80,000	-4,06
Titre 1 - Charges financières de la dette	224,000	225,000	1,000	0,45
Titre 2 - Personnel	406,000	406,000	0,000	0,00
Titre 3 - Biens et services	208,000	190,000	-18,000	-8,65
Titre 4 - Transferts	594,000	542,000	-52,000	-8,75
- CORAF, maintenance de la centrale gaz et participation aux champs pétrolier.	125,000	106,000	-19,000	-15,20
Titre 5 - Investissement-	476,000	458,000	-18,000	-3,78
5.1- sur ressources internes	215,000	198,000	-17,000	-7,907
5.2 -sur ressources externes	261,000	260,000	-1,000	-0,383
Titre 6- Autres dépenses	63,000	70,000	7,000	11,11

NATURE DES RECETTES ET DES DEPENSES	PREVISIONS INITIALES 2023(1)	PREVISIONS REAJUSTEE S 2023(2)	VARIATION (3)=(2)-(1)	%
B.- BUDGETS ANNEXES	8,300	7,800	-0,500	-6,02
B.1- Ressources	8,300	7,800	-0,500	-6,02
Titre 1- Recettes fiscales	1,649	1,649	0,000	0,00
Impôts et taxes intérieures	1,649	1,649	0,000	0,00
Titre 4 - Autres recettes	6,651	6,151	-0,500	-7,52
Droits et frais administratifs	6,651	6,151	-0,500	-7,518
Vente des cargaisons	0,000	0,000	0,000	
B.2- Charges	8,300	7,800	-0,500	-6,02
Solde	0,000	0,000	0,000	
C.- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	128,091	98,591	-29,500	-23,03
C.1- Ressources	128,091	98,591	-29,500	-23,03
Titre 1- Recettes fiscales	15,404	7,190	-8,214	-53,32
Impôts et taxes intérieurs	15,404	7,190	-8,214	-53,32
Titre 2 - Dons, legs et fonds de concours	0,000	0,000	0,000	
Dons - COVID-19	0,000	0,000	0,000	
Dons fonds national de solidarité pour le soutien de	0,000	0,000	0,000	
Titre 3 - Cotisations sociales	79,008	79,008	0,000	0,00
Cotisations sociales	79,008	79,008	0,000	0,000
Titre 4 - Autres recettes	33,679	12,393	-21,286	-63,20
Vente des cargaisons	32,479	11,193	-21,286	-65,54
Droits et frais administratifs	1,200	1,200	0,000	0,00
C.2- Charges	128,091	98,591	-29,500	-23,03
Solde	0,000	0,000	0,000	
RESUME BUDGET DE L'ETAT				
RESSOURCES BUDGETAIRES	2 599,008	2 333,008	-266,000	-10,235
DEPENSES BUDGETAIRES	2 107,390	1 997,390	-110,000	-5,220
Solde budgétaire global	491,617	335,617	-156,000	-31,732
Solde budgétaire de base	752,617	595,617	-157,000	-20,861
Solde primaire hors pétrole	-723,383	-654,383	69,000	-9,539

TITRE III : DES RESSOURCES ET DES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE

CHAPITRE 1 : DE L'EVALUATION DES RESSOURCES ET DES CHARGES DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE

Article vingt-quatrième (nouveau) : Au titre de la loi rectifiée pour l'année 2023, les ressources en financement et en trésorerie sont réajustées et fixées pour la somme de **cinq cent dix-sept milliards (517 000 000 000)** de francs CFA.

Ces ressources concernent :

- les produits des emprunts à court, moyen et long terme ;
- l'émission de bons et obligations.

Article vingt-cinquième (nouveau) : Au titre de la loi rectifiée pour l'année 2023, en financement et en trésorerie, les charges comprennent :

- le remboursement des emprunts extérieurs ;
- les provisions, réserves potentielles et divers ;
- la dette sociale ;
- la situation du 4 mars.

Les charges en financement et en trésorerie sont réajustées et autorisées pour la somme de **mille quatre-vingt milliards (1 080 000 000 000)** de francs CFA.

Article vingt-sixième (nouveau) : Le déficit prévisionnel des ressources sur les charges, arrêté à **cinq cent soixante-trois milliards (563 000 000 000)** de francs CFA, est financé par l'excédent budgétaire, les apports des partenaires techniques et financiers, ainsi que par le recours aux financements divers.

En milliards de FCFA

NATURE DES RESSOURCES ET DES CHARGES	PREVISIONS INITIALES 2023(1)	PREVISIONS REAJUSTEES 2023(2)	VARIATION (3)=(2)-(1)	%
II - TRESORERIE ET FINANCEMENT				
II.1- Ressources	481,000	517,000	36,000	7,484
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	187,000	186,000	-1,000	-0,53
Emission bons et obligations	294,000	331,000	37,000	12,59
II.2- Charges	1 227,000	1 080,000	-147,000	-11,980
Remboursement des emprunts extérieurs	627,000	567,000	-60,000	-9,57
Provisions, réserves potentielles et divers	392,000	412,000	20,000	5,10
Dette sociale	100,000	93,000	-7,000	
- retraite	96,000	92,000	-4,000	
- autres	4,000	1,000	-3,000	
Situations du 4 mars	8,000	8,000	0,000	0,00
Dette commerciale	100,000	0,000	-100,000	-100,00
Excédent/Gap de trésorerie = (II.1) - (II.2)	-746,000	-563,000	183,000	-24,531

En milliards de FCFA

	PREVISIONS INITIALES 2023 (1)	PREVISIONS REAJUSTEES 2023 (2)	VARIATION	%
FINANCEMENT				
Excédent budgétaire/déficit	491,617	335,617	-156,000	-31,732
Excédent/déficit de trésorerie	-746,000	-563,000	183,000	-24,531
Gap de financement	-254,383	-227,383	27,000	-10,614

Article vingt-septième (nouveau) : Le plan global d'abondement estimé en financement et en trésorerie se présente ainsi qu'il suit :

1- Apport du solde budgétaire excédentaire :	335 617 000 000 F CFA
2- Financements intérieur et extérieur à rechercher :	227 383 000 000 F CFA

DEUXIÈME PARTIE : DES BUDGETS DE PROGRAMMES ET DOTATIONS, DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR, DES PRETS, GARANTIES ET AVALS, DE LA FISCALITE ET DES MODALITES D'EXECUTION ET DE GESTION BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE

TITRE I : DE LA PRESENTATION ET DE LA FIXATION DU MONTANT DU BUDGET GENERAL PAR PROGRAMME OU PAR DOTATION

CHAPITRE 1 : DE LA PRESENTATION DU BUDGET GENERAL PAR PROGRAMME OU PAR DOTATION

Article trente-deuxième (nouveau) : Au titre de la loi de finances rectifiée, la présentation du budget général par institution et par ministère, demeure conforme à celle arrêtée par la loi n° 77-2022 sus-citée.

CHAPITRE 2 : DE LA FIXATION DES MONTANTS ET DE LA REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Article trente-troisième (nouveau) : Le budget général réajusté, exercice 2023 est arrêté en dépenses à la somme de mille huit cent quatre-vingt-onze milliards (1 891 000 000 000) de francs CFA, réparties par grandes masses ainsi qu'il suit :

- Titre 1 : charges financières de la dette	225 000 000 000
- Titre 2 : dépenses de personnel	406 000 000 000
- Titre 3 : dépenses de biens et services	190 000 000 000
- Titre 4 : dépenses de transfert	542 000 000 000
- Titre 5 : dépenses d'investissement	458 000 000 000
- Titre 6 : autres dépenses	70 000 000 000

Article trente-quatrième (nouveau) : La répartition des dépenses du budget général réajusté, pour l'année 2023, par institution et ministère, se présente ainsi qu'il suit :

Code 01 Présidence de la République

Titre 2 : Personnel	3 492 928 454 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	43 962 475 456 FCFA		
Sous-total	47 455 403 910 FCFA	Total P.R	47 455 403 910 FCFA

Code 02 Assemblée nationale

Titre 2 : Personnel	246 151 336 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	19 617 050 000 FCFA		
Sous-total	19 863 201 336 FCFA	Total A.N	19 863 201 336 FCFA

Code 03 Sénat

Titre 2 : Personnel	162 365 517 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	11 100 000 000 FCFA		
Sous-total	11 262 365 517 FCFA	Total SENAT	11 262 365 517 FCFA

Code 04 Cour suprême

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	900 000 000 FCFA		
Sous-total	900 000 000 FCFA	Total C.S	900 000 000 FCFA

Code 05 Cour des comptes et de discipline budgétaire

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 460 000 000 FCFA		
Sous-total	1 460 000 000 FCFA	Total C.C.D.B	1 460 000 000 FCFA

Code 06 Cour constitutionnelle

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 000 000 000 FCFA		
Sous-total	1 000 000 000 FCFA	Total C.C	1 000 000 000 FCFA

Code 7 Haute cour de justice

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	110 000 000 FCFA		
Sous-total	110 000 000 FCFA	Total H.C.J	110 000 000 FCFA

Code 08 Conseil économique, social et environnemental

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 185 000 000 FCFA		
Sous-total	1 185 000 000 FCFA	Total C.E.S.E	1 185 000 000 FCFA

Code 09 Conseil supérieur de la magistrature

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	450 000 000 FCFA		
Sous-total	450 000 000 FCFA	Total C.S.M	450 000 000 FCFA

Code 10 Médiateur de la République

Titre 2 : Personnel	0 FCFA		0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	350 000 000 FCFA	Titre 5 : Investissement	
Sous-total	350 000 000 FCFA	Total M.R	350 000 000 FCFA

Code 11 Conseil supérieur de la liberté de communication

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	817 100 000 FCFA		
Sous-total	817 100 000 FCFA	Total C.S.L.C	817 100 000 FCFA

Code 12 Commission nationale des droits de l'homme

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 600 000 000 FCFA		
Sous-total	1 600 000 000 FCFA	Total C.N.D.H	1 600 000 000 FCFA

Code 13 Conseil national du dialogue

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	100 000 000 FCFA		
Sous-total	100 000 000 FCFA	Total C.N.D	100 000 000 FCFA

Code 14 Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	100 000 000 FCFA		
Sous-total	100 000 000 FCFA	Total C.C.S.N.T	100 000 000 FCFA

Code 15 Conseil consultatif des femmes

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	100 000 000 FCFA		
Sous-total	100 000 000 FCFA	Total C.C.F	100 000 000 FCFA

Code 16 Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	100 000 000 FCFA		
Sous-total	100 000 000 FCFA	Total C.C.P.V.H	100 000 000 FCFA

Code 17 Conseil consultatif de la jeunesse

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	100 000 000 FCFA		
Sous-total	100 000 000 FCFA	Total C.C.J	100 000 000 FCFA

Code 18 Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	100 000 000 FCFA		
Sous-total	100 000 000 FCFA	Total C.C.S.C.O.N.G	100 000 000 FCFA

Code 21 Primature

Titre 2 : Personnel	655 764 777 FCFA	Titre 5 : Investissement	1 686 500 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	6 555 158 977 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 114 046 302 FCFA		
Sous-total	9 324 970 056 FCFA	Total P	11 011 470 056 FCFA

Code 22 Défense nationale

Titre 2 : Personnel	40 908 775 793 FCFA	Titre 5 : Investissement	15 409 505 950 FCFA
Titre 3 : Biens et services	73 135 008 248 FCFA		

Titre 4 : Transferts	3 431 245 932 FCFA		
Sous-total	117 475 029 973 FCFA	Total D.N	132 884 535 922 FCFA
Code 24 Justice et droit humain et promotion des peuples autochtones			
Titre 2 : Personnel	21 065 293 135 FCFA	Titre 5 : Investissement	3 450 265 350 FCFA
Titre 3 : Biens et services	4 672 556 714 FCFA		
Titre 4 : Transferts	697 000 000 FCFA		
Sous-total	26 434 849 849 FCFA	Total J.D.H.P.A	29 885 115 199 FCFA
Code 26 Communication et médias, porte-parole du Gouvernement			
Titre 2 : Personnel	6 904 377 281 FCFA	Titre 5 : Investissement	16 708 881 750 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 301 442 969 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 293 205 914 FCFA		
Sous-total	10 499 026 164 FCFA	Total C.M.P.P.G	27 207 907 914 FCFA
Code 27 Affaires foncières et domaine public chargé des relations avec le parlement			
Titre 2 : Personnel	791 366 911 FCFA	Titre 5 : Investissement	5 371 250 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 026 974 200 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 512 071 000 FCFA		
Sous-total	3 330 412 111 FCFA	Total A.F.D.P.C.R.P	8 701 662 111 FCFA
Code 30 Construction, urbanisme et Habitat			
Titre 2 : Personnel	1 050 060 334 FCFA	Titre 5 : Investissement	20 945 865 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	855 504 000 FCFA		
Titre 4 : Transferts	7 982 307 534 FCFA		
Sous-total	9 887 871 868 FCFA	Total C.U.H	30 833 736 868 FCFA
Code 32 Affaires sociales, solidarité et action humanitaire			
Titre 2 : Personnel	6 432 238 335 FCFA	Titre 5 : Investissement	12 451 055 315 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 976 706 416 FCFA		
Titre 4 : Transferts	14 021 196 864 FCFA		
Sous-total	22 430 141 615 FCFA	Total A.S.S.A.H	34 881 196 930 FCFA
Code 36 Plan, statistique et intégration régionale			
Titre 2 : Personnel	1 022 276 786 FCFA	Titre 5 : Investissement	17 619 323 620 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 543 382 329 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 040 582 388 FCFA		
Sous-total	4 606 241 503 FCFA	Total PFIFD	22 225 565 123 FCFA
Code 37 Commerce, approvisionnements et consommation			
Titre 2 : Personnel	2 664 057 681 FCFA	Titre 5 : Investissement	713 564 475 FCFA
Titre 3 : Biens et services	932 949 010 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 059 460 982 FCFA		
Sous-total	4 656 467 673 FCFA	Total C.A.C	5 370 032 148 FCFA
Code 38 Petites et moyennes entreprises, artisanat et secteur informel			
Titre 2 : Personnel	183 700 809 FCFA	Titre 5 : Investissement	6 155 400 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	805 340 451 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 496 718 070 FCFA		
Sous-total	2 485 759 330 FCFA	Total P.M.E.A.S.I	8 641 159 330 FCFA
Code 41 Energie et Hydraulique			
Titre 2 : Personnel	230 579 403 FCFA	Titre 5 : Investissement	24 141 145 700 FCFA
Titre 3 : Biens et services	686 558 508 FCFA		
Titre 4 : Transferts	5 582 814 657 FCFA		
Sous-total	6 499 952 568 FCFA	Total EH	30 641 098 268 FCFA
Code 42 Hydrocarbures			
Titre 2 : Personnel	687 664 514 FCFA	Titre 5 : Investissement	3 037 030 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 408 720 133 FCFA		
Titre 4 : Transferts	108 062 244 744 FCFA		
Sous-total	110 158 629 391 FCFA	Total H	113 195 659 391 FCFA

Code 44 Transports, aviation civile et marine marchande

Titre 2 : Personnel	1 769 338 190 FCFA	Titre 5 : Investissement	27 999 612 970 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 172 884 783 FCFA		
Titre 4 : Transferts	890 346 168 FCFA		
Sous-total	3 832 569 141 FCFA	Total TACMM	31 832 182 111 FCFA

Code 45 Postes, télécommunications et économie numérique

Titre 2 : Personnel	119 321 077 FCFA	Titre 5 : Investissement	13 330 282 500 FCFA
Titre 3 : Biens et services	602 840 066 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 098 330 000 FCFA		
Sous-total	1 820 491 143 FCFA	Total P.T.E.N	15 150 773 643 FCFA

Code 46 Agriculture, élevage et pêche

Titre 2 : Personnel	6 561 003 022 FCFA	Titre 5 : Investissement	26 076 275 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 598 138 403 FCFA		
Titre 4 : Transferts	3 794 644 144 FCFA		
Sous-total	11 953 785 569 FCFA	Total A.E.P	38 030 060 569 FCFA

Code 47 Economie forestière

Titre 2 : Personnel	4 398 536 315 FCFA	Titre 5 : Investissement	9 295 874 440 FCFA
Titre 3 : Biens et services	915 037 412 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 147 078 451 FCFA		
Sous-total	6 460 652 178 FCFA	Total E.F	15 756 526 618 FCFA

Code 56 Promotion de la femme, intégration de la femme au développement et économie informelle

Titre 2 : Personnel	646 152 914 FCFA	Titre 5 : Investissement	1 688 684 900 FCFA
Titre 3 : Biens et services	777 143 859 FCFA		
Titre 4 : Transferts	3 240 678 657 FCFA		
Sous-total	4 663 975 430 FCFA	Total PFIFDEI	6 352 660 330 FCFA

Code 57 Fonction publique, travail et sécurité sociale

Titre 2 : Personnel	20 716 760 974 FCFA	Titre 5 : Investissement	1 660 465 200 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 501 393 549 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 246 606 674 FCFA		
Sous-total	24 464 761 197 FCFA	Total F.P.T.S.S	26 125 226 397 FCFA

Code 58 Santé et population

Titre 2 : Personnel	37 376 002 486 FCFA	Titre 5 : Investissement	61 135 724 150 FCFA
Titre 3 : Biens et services	7 649 476 861 FCFA		
Titre 4 : Transferts	89 712 478 550 FCFA		
Sous-total	134 737 957 897 FCFA	Total S.P	195 873 682 047 FCFA

Code 60 Haute autorité de lutte contre la corruption

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	5 000 000 000 FCFA		
Sous-total	5 000 000 000 FCFA	Total HALCC	5 000 000 000 FCFA

Code 62 Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	0 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 000 000 000 FCFA		
Sous-total	2 000 000 000 FCFA	Total CNTRGFP	2 000 000 000 FCFA

Code 63 Coopération internationale et promotion du partenariat public privé

Titre 2 : Personnel	3 713 835 557 FCFA	Titre 5 : Investissement	693 342 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	2 232 889 000 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 743 496 801 FCFA		
Sous-total	7 690 221 358 FCFA	Total CIPPPP	8 383 563 358 FCFA

Code 64 Contrôle de l'Etat, qualité du service public et lutte contre les anti-valeurs dans l'administration publique			
Titre 2 : Personnel	509 618 535 FCFA	Titre 5 : Investissement	522 228 750 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 875 000 000 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 459 168 443 FCFA		
Sous-total	3 843 786 978 FCFA	Total CEQSPLCAVAP	4 366 015 728 FCFA
Code 66 Industries minières et géologie			
Titre 2 : Personnel	962 493 291 FCFA	Titre 5 : Investissement	751 720 070 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 068 834 460 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 539 525 785 FCFA		
Sous-total	4 570 853 536 FCFA	Total IMG	5 322 573 606 FCFA
Code 67 Aménagement du territoire, des infrastructures et entretien routier			
Titre 2 : Personnel	1 758 845 909 FCFA	Titre 5 : Investissement	116 443 550 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 209 567 928 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 248 071 256 FCFA		
Sous-total	4 216 485 093 FCFA	Total ATIER	120 660 035 093 FCFA
Code 69 Affaires étrangères, francophonie et congolais de l'étranger			
Titre 2 : Personnel	19 120 399 617 FCFA	Titre 5 : Investissement	2 533 365 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	9 143 995 163 FCFA		
Titre 4 : Transferts	2 003 758 800 FCFA		
Sous-total	30 268 153 580 FCFA	Total AEFCE	32 801 518 580 FCFA
Code 71 Zones économiques spéciales et diversification de l'économie			
Titre 2 : Personnel	59 562 152 FCFA	Titre 5 : Investissement	1 373 225 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	757 402 828 FCFA		
Titre 4 : Transferts	520 000 000 FCFA		
Sous-total	1 336 964 980 FCFA	Total ZESDE	2 710 189 980 FCFA
Code 73 Environnement, développement durable et bassin du Congo			
Titre 2 : Personnel	701 584 796 FCFA	Titre 5 : Investissement	476 005 950 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 321 382 730 FCFA		
Titre 4 : Transferts	775 422 423 FCFA		
Sous-total	2 798 389 949 FCFA	Total EDDBC	3 274 395 899 FCFA
Code 74 Jeunesse et sports, éducation civique, formation qualifiante et emploi			
Titre 2 : Personnel	15 716 272 800 FCFA	Titre 5 : Investissement	2 329 138 350 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 793 884 123 FCFA		
Titre 4 : Transferts	6 745 553 732 FCFA		
Sous-total	24 255 710 655 FCFA	Total JSECFQE	26 584 849 005 FCFA
Code 75 Développement industriel et promotion du secteur privé			
Titre 2 : Personnel	935 144 937 FCFA	Titre 5 : Investissement	2 345 882 500 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 475 002 165 FCFA		
Titre 4 : Transferts	1 895 533 041 FCFA		
Sous-total	4 305 680 143 FCFA	Total DIPSP	6 651 562 643 FCFA
Code 76 Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation technique			
Titre 2 : Personnel	1 058 129 842 FCFA	Titre 5 : Investissement	12 231 352 890 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 941 669 908 FCFA		
Titre 4 : Transferts	63 842 112 401 FCFA		
Sous-total	66 841 912 151 FCFA	Total ESRSIT	79 073 265 041 FCFA
Code 77 Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et alphabétisation			
Titre 2 : Personnel	93 170 054 593 FCFA	Titre 5 : Investissement	11 484 665 020 FCFA
Titre 3 : Biens et services	9 173 420 041 FCFA		
Titre 4 : Transferts	24 903 784 536 FCFA		
Sous-total	127 247 259 170 FCFA	Total EPPSA	138 731 924 190 FCFA

Code 78 Enseignement technique et professionnel

Titre 2 : Personnel	19 359 048 889 FCFA	Titre 5 : Investissement	8 476 238 550 FCFA
Titre 3 : Biens et services	2 836 200 368 FCFA		
Titre 4 : Transferts	18 973 178 336 FCFA		
Sous-total	41 168 427 593 FCFA	Total ETP	49 644 666 143 FCFA

Code 80 Délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat

Titre 2 : Personnel	2 613 504 082 FCFA	Titre 5 : Investissement	432 000 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	871 687 958 FCFA		
Titre 4 : Transferts	90 000 000 FCFA		
Sous-total	3 575 192 040 FCFA	Total DCRE	4 007 192 040 FCFA

Code 81 Budget, comptes publics et portefeuille public

Titre 2 : Personnel	12 672 870 980 FCFA	Titre 5 : Investissement	303 900 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	5 546 666 180 FCFA	Titre 6 : Autres dépenses	70 000 000 000 FCFA
Titre 4 : Transferts	10 442 249 876 FCFA		
Sous-total	98 965 687 036 FCFA	Total BCPPP	99 269 587 036 FCFA

Code 82 Economie et finances

Titre 1 : Charges financière de la dette	225 000 000 000 FCFA		
Titre 2 : Personnel	28 331 787 333 FCFA	Titre 5 : Investissement	8 167 637 425 FCFA
Titre 3 : Biens et services	12 513 870 902 FCFA		
Titre 4 : Transferts	11 903 575 926 FCFA		
Sous-total	277 749 234 161 FCFA	Total EF	285 916 871 586 FCFA

Code 83 Industrie culturelle, touristique, artistique et loisirs

Titre 2 : Personnel	2 095 446 480 FCFA	Titre 5 : Investissement	4 536 150 000 FCFA
Titre 3 : Biens et services	1 512 786 505 FCFA		
Titre 4 : Transferts	4 650 094 428 FCFA		
Sous-total	8 258 327 413 FCFA	Total ICTAL	12 794 477 413 FCFA

Code 84 Intérieur, décentralisation et développement local

Titre 2 : Personnel	44 995 282 267 FCFA	Titre 5 : Investissement	6 720 750 675 FCFA
Titre 3 : Biens et services	24 815 781 350 FCFA		
Titre 4 : Transferts	45 689 791 729 FCFA		
Sous-total	115 500 855 346 FCFA	Total IDDL	122 221 606 021 FCFA

Code 85 Délégué auprès du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, chargé de la

Titre 2 : Personnel	0 FCFA	Titre 5 : Investissement	0 FCFA
Titre 3 : Biens et services	300 000 000 FCFA		
Titre 4 : Transferts	0 FCFA		
Sous-total	300 000 000 FCFA	Total DCDDL	300 000 000 FCFA

Code 86 Economie fluviale et voies navigables

Titre 2 : Personnel	141 401 896 FCFA	Titre 5 : Investissement	9 302 141 500 FCFA
Titre 3 : Biens et services	492 741 503 FCFA		
Titre 4 : Transferts	0 FCFA		
Sous-total	634 143 399 FCFA	Total EFVN	9 936 284 899 FCFA

**TITRE II : DE LA FIXATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES BUDGETS ANNEXES
ET DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

CHAPITRE 1 : DES BUDGETS ANNEXES

Article trente-cinquième (nouveau) : Les prévisions des budgets annexes ouverts au titre de l'année 2023 sont réajustées et arrêtées à la somme de **sept milliards huit cent millions (7 800 000 000)** de FCFA.

Article trente-sixième (nouveau) : Les recettes et les dépenses par budget annexe se présentent ainsi qu'il suit :

1- Centre national d'inventaire, et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (Cf. loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions Réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	réajustées Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	350 000 000	section 1	Contribution du Fonds forestier	450 000 000
section 2	Dépenses en capital	100 000 000			-
	Total dépenses	450 000 000		Total recettes	450 000 000

2- Service national de reboisement (Cf. décret n° 89-042 du 21 janvier 1989)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante du SNR	1 517 000 000	section 1	Fonds de reboisement	2 067 000 000
section 1	Affectation au PRONAR	400 000 000			-
section 2	Dépenses en capital du SNR	150 000 000			
	Total dépenses	2 067 000 000		Total recettes	2 067 000 000

3- Délégation générale aux grands travaux (Cf. décret n° 2009-158 du 20 mai 2009)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	1 000 000 000	section 1	Subvention de l'Etat	1 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	455 000 000	section 1	Inscription spéciale au titre de marché	250 000 000
			section 1	Prestation issue de la vente des dossiers de consultation des entreprises et des dossiers de marché	205 000 000
	Total dépenses	1 455 000 000		Total recettes	1 455 000 000

4- Direction générale du contrôle des marchés publics (Cf. décret n° 2009-159 du 20 mai 2009)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	réajustées Prévisions 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	réajustées Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	367 000 000	section 1	Prélèvement de 0,5% opéré sur le montant des marchés publics soumis au contrôle de la DGCOMP	467 000 000
section 2	Dépenses en capital	100 000 000			
	Total dépenses	467 000 000		Total recettes	467 000 000

5- Direction générale de la marine marchande

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions reajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 2	Frais amortissables et immobilisations incorporelles	50 000 000	section 2	Fonds de dotation	

section 2	Terrains	-	section 2	Fonds réservés	545 000 000
section 2	Autres immobilisations corporelles	400 000 000	section 2	Résultats de la période précédente	264 000 000
section 1	Biens et services consommés	700 000 000	section 1	Subvention de fonctionnement	242 000 000
section 1	Rémunération du personnel temporaire	200 000 000	section 1	Production	284 000 000
section 1	Impôts et taxe	1 000 000	section 2	Subvention d'équipement	363 000 000
section 1	Frais financiers	109 000 000	section 1	Transferts reçus	-
section 2	Transferts et reversements	311 000 000	section 1	Autres produits et profits divers	163 000 000
section 2	Autres dépenses et pertes diverses	90 000 000			
	Total dépenses	1 861 000 000		Total recettes	1 861 000 000

6- Département des migrations et du contrôle des étrangers

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	100 000 000	section 1	Produits issus des passeports	1 500 000 000
section 2	Dépenses en capital	1 400 000 000			
	Total dépenses	1 500 000 000		Total recettes	1 500 000 000

CHAPITRE 2 : DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Article trente-septième (nouveau) : Les prévisions des comptes spéciaux du trésor ouverts au titre de l'année 2023 sont réajustées et arrêtées à la somme de **quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent quatre-vingt-onze millions (98 591 000 000)** de francs CFA.

Article trente-huitième (nouveau) : Les ressources et les charges de chaque compte d'affectation spéciale sont arrêtées ainsi qu'il suit

1- Contribution de solidarité sur les billets d'avion en vols internationaux (Cf. loi n° 4-2007 du 11 mai 2007 ; décret n° 2008-330 du 19 août 2008)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Achat Médicaments génériques	120 000 000	section 1	Produit de la taxe sur les billets d'avion en vols internationaux	150 000 000
section 1	Contribution à l'OMS (UNITAID)	30 000 000	-		
	Total dépenses	150 000 000		Total recettes	150 000 000

2- Fonds forestier (Cf. loi n° 8-2004 du 13 février 2004)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	réajustées Prévisions 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	500 000 000	section 1	Taxes d'exploitation de la faune sauvage	324 000 000

section 2	Programme d'aménagement des ressources forestières, fauniques et hydriques et de reboisement	2 000 000 000	section 1	Taxe sur les produits forestiers accessoires	51 000 000
section 2	Renouvellement du matériel	500 000 000	section 1	Taxe de déboisement	75 000 000
			section 1	Vente de bois des plantations du domaine de l'Etat	50 000 000
			section 1	50% de la taxe de superficie	750 000 000
			section 1	Taxe d'abattage	750 000 000
			section 1	Amendes, transactions, restitutions des dommages et intérêts, ventes aux enchères publiques ; gré à gré des produits et/ou objets divers	1 000 000 000
	Total dépenses	3 000 000 000		Total recettes	3 000 000 000

3- Fonds sur la protection de l'environnement (Cf. loi n° 003-91 du 23 avril 1991 ; décret n° 99-149 du 23 août 1999 ; décret n° 86-775 du 7 juin 1986)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Programme annuel des travaux de l'Administration centrale de l'environnement	75 000 000	section 1	Taxe unique à l'ouverture	20 000 000
section 1	Programme annuel des travaux de l'Administration départementale	75 000 000	section 1	Redevance superficielle	50 000 000
section 2	Programme de lutte contre les pollutions	100 000 000	section 1	Redevance annuelle	60 000 000
			section 1	Produits des études et évaluations d'impact sur l'environnement	50 000 000
			section 1	Produits des autorisations d'importation des produits chimiques	20 000 000
			section 1	Autres produits divers	50 000 000
	Total dépenses	250 000 000		Total recettes	250 000 000

4- Fonds d'aménagement halieutique (Cf. loi n° 15-88 du 17 septembre 1988 ; décret n° 94-345 du 1^{er} août 1994)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	75 000 000	section 1	Produits de la taxe sur les licences de pêche	65 000 000
section 2	Dépenses en capital	80 000 000	section 1	Produits de la redevance sur les pirogues de pêche	50 000 000
			section 1	Produits des amendes	35 000 000
			section 1	Dons et legs	5 000 000
	Total dépenses	155 000 000		Total recettes	155 000 000

5- Contribution au régime d'assurance maladie (Cf. loi n° 37-2014 du 27 juin 2014)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Fonctionnement assurance maladie universelle	2 803 384 234	section 1	Taxe sur les boissons et sur le tabac	
			section 1	Contribution de solidarité pour la couverture de l'assurance maladie	
Section 2	Prestations sociales assurance maladie universelle	19 354 032 357	section 1	Cotisations salariales	7 439 572 351
-			section 1	Cotisations des employeurs	14 717 844 240
	Total dépenses	22 157 416 591		Total recettes	22 157 416 591

6- Caisses de retraite

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF)	53 404 717 747	section 1	Cotisations sociales	56 850 183 409
section 1	Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	3 445 465 662			
	Total dépenses	56 850 183 409		Total recettes	56 850 183 409

7- Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives (Cf. loi n° 12-2000 du 31 juillet 2000)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Promotion et développement du sport, éducation physique et sportive	700 000 000	section 1	Recettes issues des manifestations sportives	

			section 1	Revenus d'exploitation commerciale et publicitaire des équipements et des établissements sportifs ainsi que des manifestations sportives radiodiffusées ou télévisées	
			section 1	Taxes spéciales sur les sociétés et les entreprises sportives	
			section 1	Taxes spéciales sur l'alcool et le tabac	400 000 000
			section 1	Produit du prélèvement sur les sommes engagées aux paris sportifs et aux paris mutuels urbains	
			section 1	Contribution du budget de l'Etat et des collectivités territoriales	300 000 000
			section 1	Amendes issues des sanctions	-
			section 1	Dons et legs	
	Total dépenses	700 000 000		Total recettes	700 000 000

8- Fonds de développement des collectivités locales (Cf. Loi n° 40-2018 du 28 décembre 2018, pour l'année 2019)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépense de gestion courante	150 000 000	section 1	50% de la taxe superficie (loi n° 16-2000 20/11/2000 et décret n° 2002-438 du 31/12/2002)	450 000 000
section 2	Dépense de développement local	300 000 000			
section 1	Dépense de gestion courante	400 000 000	section 1	Deux tiers (2/3) du produit de la taxe superficie (loi n° 28-2016 du 12/10/2016 article 157	450 000 000
section 2	Dépense de développement local	150 000 000			
section 1	Dépense de gestion courante	150 000 000	section 1	60% du produit des autorisations de transports routiers ou d'activités connexes au transport routier (loi n° 18-89 du 31/10/1989 loi n°30-2003)	400 000 000
section 2	Dépense de développement local	150 000 000			
	Total dépenses	1 300 000 000		Total recettes	1 300 000 000

Le fonds de développement des collectivités locales est alimenté par :

- 50% de la taxe de superficie perçue par l'administration de l'économie forestière (Cf. loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000) ;
- le produit de la taxe superficière perçue par l'administration des hydrocarbures (Cf. loi n° 28-2016 du 13 octobre 2016) ;
- les frais de délivrance des autorisations de transports routiers ou d'activités connexes au transport automobile (Cf. loi n° 18-89 du 31 octobre 1989).

Les recettes du fonds de développement des collectivités locales sont affectées pour 40% à la collectivité locale génératrice de la recette et 60% à répartir équitablement entre les autres collectivités locales restantes.

Les services comptables chargés du recouvrement desdites recettes auprès des administrations en charge de l'économie forestière, des hydrocarbures et des transports terrestres, établissent la répartition des recettes recouvrées entre les différents bénéficiaires.

9- Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques

Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
Financement des zones et localités non couvertes	1 000 000 000	section 1	Produits issus de la contribution au fonds du service universel des communications électroniques	1 000 000 000
Total dépenses	1 000 000 000		Total recettes	1 000 000 000

10- Fonds sur le Coronavirus-COVID-19

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	1 500 000 000	section 1	Produits provenant des ressources pétrolières	4 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	2 500 000 000			
	Total dépenses	4 000 000 000		Total recettes	4 000 000 000

12- Fonds de la redevance audiovisuelle

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Réajustées 2023	Prévisions 2023
section 1	Financement des organes de presse	150 000 000	section 1	Redevance audiovisuelle		150 000 000
	Total dépenses	150 000 000		Total recettes		150 000 000

13- Fonds national pour la vaccination contre le coronavirus, COVID-19

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	500 000 000	section 1	Produits divers	2 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	1 500 000 000			

14- Fonds de développement touristique (Cf. ordonnance n° 16/78 du 10 mai 1978)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	Dépenses de gestion courante	400 000 000	section 1	Taxes touristiques	400 000 000
	Total dépenses	400 000 000		Total recettes	400 000 000

15- Fonds Routier (Cf. Loi n° 8-2004 du 13 février 2004)

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 2	Dépenses en capital	2 285 000 000	section 1	Quote-part de la taxe sur la valeur ajoutée sur la vente des produits pétroliers ;	2 285 000 000
	Total dépenses	2 285 000 000		Total recettes	2 285 000 000

16- Fonds de Résilience

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
section 1	- Promotion d'une production agricole de substitution aux importations	967 128 703	section 1	- Produit de vente du pétrole	3 193 000 000
section 2	- Facilitation du transport des produits de base	586 834 026			
section 3	- Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels - Subvention du pain	689 120 181 689 120 181			
section 4	- Appui aux producteurs agricoles locaux	324 561 836			
section 5	Mise en œuvre des mesures administratives	133 594 897			
section 6	Protection des couches sociales fragiles	491 760 357			
	Total dépenses	3 193 000 000		Total recettes	3 193 000 000

17- Fonds national de l'habitat

Nomenclature des dépenses	Nature des dépenses	Prévisions réajustées 2023	Nomenclature des recettes	Nature des recettes	Prévisions réajustées 2023
			section 1	Quote part de la TUS	1 000 000 000
section 2	Dépenses en capital	1 000 000 000			
	Total dépenses	1 000 000 000		Total recettes	1 000 000 000

DISPOSITIONS FINALES

Article deuxième : L'annexe explicative et les autres annexes de la loi de finances font partie intégrante de la présente loi.

Article troisième : Toutes les dispositions antérieures des lois de finances, non contraires à la présente loi, demeurent en vigueur.

Article quatrième : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 21 décembre 2023

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre de l'économie et des finances,

Jean-Baptiste ONDAYE

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,

Ludovic NGATSE

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville